



Direction générale des services
EG/AG/VD 2017 -

**COMPTE-RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DÉCEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune d'Ablon-sur-Seine régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Eric GRILLON, Maire (*séance ouverte à 20 heures*).

Présents : E. GRILLON, J.-B. PAUL, L. PEYROUTY, L. FORICHON, P. ROUYER, L. ANQUETIN, P. DOUWES, M. PARMENT, G. BORRELLY, J. ROSSI, M. LE GOFF, P. QUÉRO, C. TIPHINEAUD, M. GUILLOT, L. LELEU, R. SENNETOT, F. GOUPIL, J. BUISINE, J. PINTO, H. ANGÉE, M. GRIMONT, C. GORLIER, M. BOURDIER, V. BAYOUT, C. CONTAMIN.

Absents représentés :	M. LE CLECH	procuration à	J. PINTO
	A. MARQUET		P. DOUWES
	C. SILVA		L. FORICHON
	M. MOREAU		M. BOURDIER

Secrétaire de séance : H. ANGÉE est désignée, à **L'UNANIMITÉ**, par le Conseil municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 novembre 2017 est adopté, à **L'UNANIMITÉ**.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises depuis le 16 novembre 2017 conformément à la délégation votée par le Conseil municipal au cours de la séance du 15 avril 2014, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1-DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

APPROUVE à L'UNANIMITÉ, la décision modificative n°1 au Budget Primitif de l'exercice 2017 de la commune en section de fonctionnement à + **766€**, en section d'investissement à - **4 034€**.

2-AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT DE PROLONGATION DES MARCHÉS D'ASSURANCE

AUTORISE à L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire à signer avec la Société SMACL Assurances un avenant de prolongation de 6 mois (1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2018) aux marchés de prestations d'assurance correspondant à **15 310 € TTC** pour les Dommages aux biens (lot 1), **5 750 € TTC** pour la Responsabilité civile et les risques annexes (lot 2) et **8 960 € TTC** pour la Flotte automobile (lot 3).

DIT que les dépenses afférentes seront inscrites au budget communal, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants en moins-value, ou dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant du marché initial.

3-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

ADOpte à L'UNANIMITÉ, à compter du 1^{er} janvier 2018 la suppression des sept postes suivants :

Filière administrative :

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Suppression d'un poste d'adjoint administratif

Filière culturelle :

- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- Suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe

Filière technique :

- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Suppression d'un poste de technicien territorial
- Suppression d'un poste d'agent de maîtrise principal

ARRÊTE le nombre de postes figurant au tableau des effectifs permanents à 99 postes.

4-CONVENTION D'ADHÉSION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DES AGENTS PÉRIODE 2018-2021 SOUSCRIT PAR LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION (CIG) DE LA PETITE COURONNE AUPRÈS DE CNP ASSURANCES

AUTORISE à L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2018/2021 souscrit par le CIG petite couronne auprès de CNP ASSURANCES,

PRÉCISE que l'assurance concerne les agents affiliés à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), pour les risques :

- Décès au taux de 0.18% de leur traitement
- Accident de service/maladie professionnelle au taux de 0.79% de leur traitement avec une franchise de 30 jours
- Congés de longue maladie/congés de longue durée de 1,26% de leur traitement avec une franchise de 30 jours

PRÉCISE que le traitement assuré comprend le traitement indiciaire brut (y compris la nouvelle bonification indiciaire, s'il y a lieu).

5-CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DU RESPONSABLE DE L'URBANISME À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

AUTORISE à L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire à signer la convention précisant les modalités et conditions de la mise à disposition de personnel à hauteur de 10% auprès de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre à compter du 1^{er} janvier 2017 pour une durée illimitée.

6-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE D'UN AGENT POUR LA GESTION DES ARCHIVES MUNICIPALES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL (EPT) GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE À LA VILLE D'ABLON-SUR-SEINE

AUTORISE à L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire à signer la convention précisant les modalités et conditions de la mise à disposition de la Ville par l'Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre d'un agent à concurrence de 7 heures hebdomadaires pour exercer la gestion des archives de la Ville pour une période de 3 ans renouvelables, à compter du 1^{er} janvier 2018.

7-FIXATION DU FORFAIT D'EXTERNAT POUR LES ENFANTS ABLONNAIS ACCUEILLIS DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES PRIVÉES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉTAT

DÉCIDE à L'UNANIMITÉ, de fixer le forfait d'externat en école élémentaire de l'année scolaire 2017-2018 à 830,00 € par enfant, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'école élémentaire privée du Sacré Cœur sous contrat d'association avec l'État qui scolarise des enfants résidant à Ablon-sur-Seine sous réserve des dispositions de l'article L. 442-5-1 du Code de l'Éducation.

8-CONVENTION AVEC LE LIONS CLUB DE FRANCE DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « AGIR POUR LA LECTURE-VAINCRE L'ILLETTRISME »

AUTORISE à L'UNANIMITÉ, Monsieur le Maire à signer une convention avec le « Lions Club International Villeneuve-le-Roi/Ablon-sur-Seine » pour l'installation de deux boîtes à livres sur le territoire communal dans le cadre de l'opération « Agir pour la lecture-Vaincre l'Illettrisme », **PRÉCISE** que ces boîtes à livres seront installées par les services municipaux en concertation avec le Lions Club Villeneuve-le-Roi/Ablon-sur-Seine.

9-PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de la Commission communale d'accessibilité pour l'année 2016.

La séance est levée à 19 heures 55.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 15 décembre 2017.



Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine